

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Vers des radars sonores contraignants
Initiant-e(-s) : Vincent Brayer et consorts

Ce postulat vise à induire une action décidée de la Ville de Lausanne pour installer davantage de radars sonores pédagogique et s'impliquer activement avec d'autres villes pour influencer sur la politique fédérale afin d'avoir des radars sonores répondant aux mêmes cadre légal que les radars vitesses.

Les radars vitesse sont une arme redoutable au service de la collectivité pour veiller à ce que tout un chacun respecte bien les limites de circulation fixées dans le cadre de la loi. Ces mesures ont la vertu de diminuer drastiquement la vitesse des voitures et donc la gravité des blessures subies dans en cas d'accidents. Ces mesures sauvent de nombreuses vies sur la route.

Aujourd'hui, la circulation motorisée thermique en ville peut induire des nuisances sonores qui dépassent trop souvent les limites de pénibilité pour les résident-e-s. Pour rappel, les valeurs limites d'exposition sont arrêtées dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et s'appuient sur la loi sur la protection de l'environnement. Ces nuisances ont un effet dramatique pour les habitant-e-s de notre ville. En effet, un sommeil perturbé ou un excès de bruit en journée peut induire de graves troubles de santé chez les personnes subissant ces excès sonores à long terme: dépression, problèmes cardiaques, accidents de travail, etc...

La base légale au niveau fédéral ne permet malheureusement pas encore la possibilité d'amender les personnes motorisées contrevenants aux limites sonores. En effet, l'utilisation de radar « bruit » basé sur une technologie Dbmètres ne peuvent, à ce stade, qu'être usités à des fins pédagogiques.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- 1) Augmenter le nombre de « radars bruits » pédagogiques et les actions de sensibilisation des automobilistes.
 - 2) Accentuer l'action de la Municipalité dans son action au travers de l'association des villes suisse afin de faire pression au niveau fédéral pour que les radars sonores puissent enfin être utilisés afin de protéger les résident-e-s des villes subissant des valeurs de bruit en-dehors des normes prévues par la loi.
-

Lausanne, le 28 septembre 2021

Signataire(s) :

Mme Severine GRAFF, Mme Sarah DEPALLENS, M. Yvan SALZMANN, M. Benjamin RUDAZ, Mme Sara GNONI, Mme Franziska MEINHERZ, M. Johann DUPUIS, Mme



Conseil communal de Lausanne

Graziella SCHALLER, M. Vincent VOUILLAMOZ, M. Ilias PANCHARD, Mme Alexandra GERBER, M. Eric BETTENS

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.

Mme Maurane VOUGA

Mayer

Schaller

Voug

4.5/5

Panchard

Bettens

A. Juber

J. Dupuis